

DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
Art. 43. Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà).	400,000 »	
Art. 44. Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	48,000,000 »	
<i>Ministère de la justice.</i>		
Art. 45. Masse des détenus.	215,000 »	
<i>Ministère des travaux publics.</i>		
Art. 46. Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise.	30,000 »	
Art. 47. Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 8 juin 1822)	5,000 »	
<i>Ministère de l'intérieur.</i>		
Art. 48. Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'Etat.	50,000 »	
Art. 49. Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat	35,000 »	
Art. 50. Produit du Jardin Botanique.	1,000 »	
CHAPITRE III.		70,737,000 »
FONDS SPÉCIAUX RATTACHÉS AUX FONDS DES TIERS ET DONT IL N'EST DISPOSÉ QU'EN VERTU D'ORDONNANCES VISÉES PAR LA COUR DES COMPTES.		
Art. 51. Subsidés offerts pour construction de routes (loi du 10 mars 1838)	100,000 »	
Art. 52. Subsidés divers pour travaux d'utilité publique	1,000,000 »	
Art. 53. Cautionnements des entrepreneurs défaillants	10,000 »	
Art. 54. Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres départements	50,000 »	
Art. 55. Fonds spécial des établissements régis par le département de la guerre	20,000 »	
Art. 56. Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement d'écoles (loi du 14 août 1873)	100,000 »	
		1,260,000 »
Total du budget des recettes et des dépenses pour ordre. . . . fr.		140,188,500 »

342.—20 DÉCEMBRE 1875. — LOI
contenant le budget du ministère de la
guerre pour l'exercice 1876 (1). (Monit.
du 23 décembre 1875.)
 Léopold II, etc. Les chambres ont

adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de la guerre, pour l'exercice 1876, est fixé à la somme de quarante et un millions quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents francs

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1874-1875.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 25 février 1875, p. 251-254.

Session de 1875-1876.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 26 novembre 1875, p. 26-32.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances

des 7 décembre 1875, p. 159-171, et 8 décembre, p. 179-183. — Adoption. Séance du 8 décembre, p. 183.

SÉNAT.

Session de 1875-1876.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 16 décembre 1875, p. 3.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances du 17 décembre 1875, p. 22-23.

(fr. 41,099,800), conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. Le gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 23.

Art. 3. Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'administration de la guerre, et le produit

sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

Art. 4. Le ministre de la guerre est autorisé à disposer des excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du budget de son département, pour l'exercice 1876 (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être engagées ou effectuées jusqu'au 1^{er} avril 1877.

Promulguons, etc,

(Contre-signée par le ministre de la guerre, gén. THIEBAULD.)

Budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1876.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaïres et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre	21,000 »	»	436,810 »
Art. 2. Traitements des fonctionnaires et employés civils	159,810 »	»	
Art. 3. Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au département de la guerre.	16,000 »	»	
Art. 4. Matériel	50,000 »	»	
Art. 5. Dépôt de la guerre.	40,000 »	150,000 »	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
Art. 6. Traitement de l'état-major général. . . .	860,915 90	»	1,416,366 60
Art. 7. Traitement de l'état-major des provinces et des places.	299,432 50	»	
Art. 8. Traitement du service de l'intendance. . .	256,018 20	»	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
Art. 9. Traitements des officiers de santé. . . .	290,505 90	»	1,000,505 90
Art. 10. Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	582,500 »	»	
Art. 11. Service pharmaceutique.	127,500 »	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
Art. 12. Traitement et solde de l'infanterie. . .	13,327,845 66	"	33,521 50
Art. 13. Id. de la cavalerie. . .	3,700,157 88	"	
Art. 14. Id. de l'artillerie. . .	5,252,261 25	"	
Art. 15. Id. du génie. . .	1,200,772 58	"	
Art. 16. Traitement et solde du bataillon d'ad- ministration	681,494 44	"	
(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme com- pteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)			24,178,033 31
CHAPITRE V.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
Art. 17. Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre	243,600 "	"	3,000 "
Art. 18. Dépenses d'administration	37,700 "	"	
			284,300 "
CHAPITRE VI.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
Art. 19. Traitement du personnel des établisse- ments.	60,975 "	5,400 "	"
Art. 20. Matériel de l'artillerie.	1,016,180 "	"	
			1,082,535 "
CHAPITRE VII.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
Art. 21. Matériel du génie.	1,530,000 "	"	1,530,000 "
CHAPITRE VIII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
Art. 22. Pain et viande.	5,430,500 "	"	3,746 20
Art. 23. Fourrages en nature	3,559,784 30	"	
Art. 24. Casernement des hommes	685,800 "	"	"
Art. 25. Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	100,000 "	"	
Art. 26. Frais de route et de séjour des officiers.	100,000 "	"	
Art. 27. Transports généraux.	65,000 "	"	
Art. 28. Chauffage et éclairage des corps de garde, etc.	118,000 "	"	
Art. 29. Remonte.	812,790 "	"	10,855,620 50
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
Art. 30. Traitements divers et honoraires. . .	158,700 "	"	"
Art. 31. Frais de représentation.	30,000 "	"	
			188,700 "

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE X.			
PENSIONS ET SECOURS.			
Art. 32. Pensions et secours.	110,401 80	1,598 20	112,000 »
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Art. 33. Dépenses imprévues non libellées au budget	14,910 69	»	14,910 69
Total général du budget. fr.	40,898,534 40	201,265 90	41,099,800 »

343. — 20 DÉCEMBRE 1875. — LOI
fixant le contingent de l'armée pour l'exercice 1876 (1). (Monit. du 25 décembre 1875.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le contingent de l'armée pour 1876 est fixé à cent mille (100,000) hommes.

Art. 2. Le contingent de la levée de milice pour 1876 est fixé au maximum de douze mille (12,000) hommes, qui sont mis à la disposition du gouvernement.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la guerre, gén. THIEBAULD.)

(1) Session de 1875-1876.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 30 nov. 1875, p. 23-26. — Rapport. Séance du 10 déc., p. 34.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 13 décembre 1875, p. 233-238.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 16 décembre 1875, p. 3.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 17 décembre 1875, p. 22.

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1874-1875.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 25 février 1875, p. 234-235. — Rapport. Séance du 16 juin 1875, p. 233-356.

Session de 1875-1876.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-

344. — 20 DÉCEMBRE 1875. — LOI
contenant le budget de la gendarmerie pour l'exercice 1876 (2). (Monit. du 25 décembre 1875.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du corps de la gendarmerie, pour l'exercice 1876, est fixé à la somme de deux millions huit cent trente-neuf mille sept cent quarante-six francs vingt-sept centimes (fr. 2, 859,746-27) (3)

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la guerre, gén. THIEBAULD.)

tion. Séance du 19 novembre 1875, p. 47-50.

SÉNAT.

Session de 1875-1876.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 16 décembre 1875, p. 3.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 17 décembre 1875, p. 23.

(3) Pendant la discussion de ce budget, le ministre de la guerre a dit : « Je saisis cette occasion pour dire à la chambre qu'il existe dans le pays 242 brigades à cheval et 21 brigades à pied; le département de la guerre, d'accord avec les départements de la justice et de l'intérieur, a décidé que 47 brigades nouvelles seraient formées, savoir : 5 de gendarmerie à cheval et 12 de gendarmerie à pied. On n'est pas encore parvenu à les installer faute de locaux; on négocie avec les provinces et avec les administrations communales. Dès que les locaux seront prêts, les nouvelles brigades se rendront à leurs postes. »